

La bibliothèque : un acteur impliqué dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme



Lieu de lecture avant tout, la bibliothèque touche aussi un public en situation d'illettrisme, alors qu'on pourrait penser qu'il ne la fréquente pas. Des interrogations viennent spontanément à l'esprit : les bibliothèques sont-elles adaptées pour accueillir ces publics ? Cela fait-il partie de leurs missions ? Quel est leur positionnement, leur rôle ?... Plus globalement l'action culturelle dans cette problématique qu'est l'illettrisme est-elle pertinente ? Les différents projets menés sur les territoires, depuis quelques années, témoignent, cependant, du bien-fondé d'une implication des bibliothèques auprès des personnes en situation d'illettrisme. Tour d'horizon de quelques leviers d'intervention à leur disposition.

PRÉVENIR L'ILLETTRISME : UNE COLLABORATION BIBLIOTHÈQUES - ÉCOLES INDISPENSABLE

Ancré depuis longtemps sur les territoires, ce partenariat entre l'Education nationale et le monde des bibliothèques participe pleinement à la prévention de l'illettrisme. Il présente un double objectif :

- consolider les apprentissages dans une logique d'épanouissement des enfants (lecture plaisir) et de continuité de motivation pour la lecture
- aller au-delà, en développant le goût de la lecture chez les enfants. En tant que lieu culturel libre, gratuit et accessible à tous, la bibliothèque possède une offre diversifiée en matière de littérature et de nombreuses actions contribuant à susciter l'éveil/l'envie de la lecture chez les enfants et ce, dès leur plus jeune âge.

LA DÉMARCHE « FACILE À LIRE » : OFFRE DE LECTURE DANS LES BIBLIOTHÈQUES ET LIEUX DE MÉDIATION

Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) se sont associés pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par Livre et Lecture en Bretagne.





Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audio-visuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

Cette démarche, adoptée par de nombreuses bibliothèques, est composée d'un espace physique identifié, pour les personnes pas ou peu lectrices. Une sélection d'ouvrages y est donc présentée et ce, pour chacun des trois niveaux de lecture identifiés, correspondant aux capacités diverses des personnes :

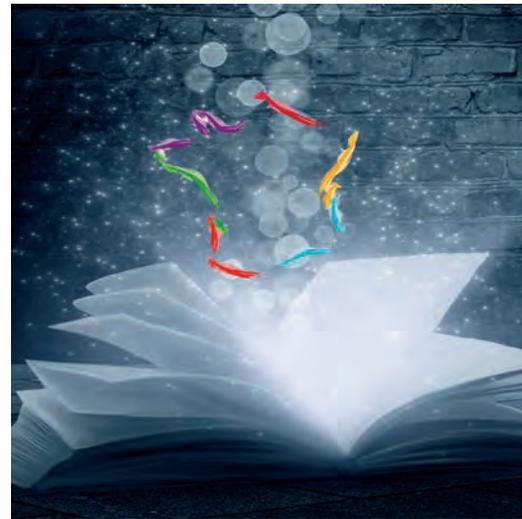
- niveau 1 : livres très illustrés, peu de textes
- niveau 2 : livres de 80 à 100 pages, de préférence avec illustrations, chapitres brefs, mise en page aérée
- niveau 3 : livres de 100 à 200 pages.

Une médiation et un accompagnement partenarial sont très importants, afin de capter des personnes qui ne viennent pas, a priori, naturellement à la bibliothèque.

Un logo « Facile à lire » permet d'identifier les espaces de lectures « Facile à lire » au sein des bibliothèques et autres lieux de médiation. Ce logo est également utilisé sur les supports de communication.

Liens utiles :

[Cartographie des structures proposant un espace « Facile à lire » sur les territoires](#)
[L'information sur le site du ministère de la Culture](#)
[Le site « Facile à lire »](#)



LES CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE : UN DISPOSITIF EN PLEIN ESSOR

Mis en place en 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) initient des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Son cadre souple lui permet de s'adapter aux spécificités des territoires et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales.

Le CTL répond aux besoins identifiés par la collectivité tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture. Il offre la possibilité également d'expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- créer un effet de levier en soutenant les initiatives des collectivités dans le domaine de la lecture
- favoriser l'appropriation d'une méthodologie de projet et d'évaluation par les bibliothèques territoriales et soutenir la constitution de réseaux de bibliothèques
- apporter un soutien particulier aux territoires et aux publics les plus fragiles (appelés aussi publics « éloignés » ou « empêchés »). Il s'agit de s'adresser aux personnes qui ne peuvent se rendre à la bibliothèque pour des raisons physiques, ou aux personnes qui ne s'y rendent pas pour des motifs socioculturels, n'ayant jamais fréquenté ce lieu car le percevant comme étranger à leurs pratiques. Parmi les actions qui leur sont destinées, la thématique de la maîtrise de la langue et de la lutte contre l'illettrisme s'est affirmée dans la dernière génération de CTL).

L'action des bibliothèques auprès des publics jeunes, pour contribuer à la prévention de l'illettrisme, est également un axe fort que l'on retrouve dans tous les CTL.

L'intérêt des CTL réside donc avant tout dans leur méthodologie : en faisant du partenariat de territoire le socle d'un projet de lecture publique. Il favorise ainsi un décloisonnement des bibliothèques.



UN PROGRAMME CULTURE / JUSTICE

Le programme culture / justice vise à soutenir et à développer des projets artistiques et culturels en direction des personnes placées sous main de justice et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse.

En Normandie, ce programme national interministériel est mené conjointement par :

- la Direction interrégionale des services pénitentiaires (Disp de Rennes)
- la Direction interrégionale du Grand-Ouest de la protection judiciaire de la jeunesse (Dirgo-PJJ)
- la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (Drac)
- la Région Normandie.

Conformément au code de procédure pénale :

Article D441-2 :

- « Chaque établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la disposition des détenus.
- Sa localisation doit permettre un accès direct et régulier des détenus à l'ensemble des documents.
- Un bibliothécaire ou, à défaut, le service pénitentiaire d'insertion et de probation assure les achats, organise la formation et encadre les détenus qui en assurent la gestion quotidienne. »

Article D518-2 :

- « Les mineurs détenus ont un accès direct à la bibliothèque de l'établissement. »

Ainsi, la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire joue un rôle important dans l'ensemble de l'environnement carcéral où elle a tout à la fois vocation à être :

- un lieu ressource de lutte contre l'illettrisme et de soutien en matière de programmes éducatifs en lien avec les enseignants
- un lieu de formation et de professionnalisation
- un centre de ressources pour l'approche de toutes les disciplines
- un lieu d'information et de consultation de la presse
- un lieu de loisir
- un lieu de socialisation et de construction de soi.

Elle organise et soutient par ailleurs une gamme variée d'activités d'animation visant à promouvoir la lecture, la maîtrise de la langue et plus généralement l'animation culturelle.

Propositions bibliographiques de référence :

- **La bibliothèque, une fenêtre en prison**
Sous la direction de Marianne Terrasse, Association des bibliothécaires de France (ABF), collection « Médiathèmes », n° 15, 2015, 190 p. Ouvrage qui donne des repères, des pistes et des bonnes pratiques aux professionnels des bibliothèques qui souhaiteraient mieux connaître l'univers carcéral et les modalités d'intervention auprès des publics sous main de justice. Nombreux encadrés et témoignages.
- **Accès à la culture et aux savoirs de base des détenus**
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 2010, 56 p.
Document qui s'inscrit dans le cadre de l'atelier du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI (2008-2010) en région Limousin.
[A consulter sur le site de l'ANLCI](#)



Liens utiles :

[Le programme culture / justice sur le site de Normandie Livre & Lecture](#)

LUTTER CONTRE L'ILLETRONISME : ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

Un constat : treize millions de Français ne maîtrisent pas le numérique alors que les services dématérialisés sont de plus en plus nombreux. Les fractures numériques ne se réduisent pas à une question de matériels, de possession d'objets numériques, mais elles touchent également aux usages.



13

millions de Français
en difficulté avec le numérique



40 %

des Français
inquiets à l'idée de réaliser
leurs démarches administratives
en ligne



1 tiers

des Français estime
qu'un accompagnement dans un lieu
dédié est le plus adapté
pour maîtriser les usages numériques

Les bibliothèques ont, parmi leurs missions, celle de faciliter l'accès du grand public aux nouvelles technologies. Leurs espaces numériques remplissent cette mission en donnant d'une part accès au matériel informatique, mais aussi en jouant un rôle de médiation en proposant des ateliers d'initiation, ou des sessions d'autoformation.

Les agents peuvent également être amenés à accompagner les usagers ponctuellement, par exemple lors d'une démarche administrative en ligne, la mise en page d'un CV... Enfin, ils doivent quelquefois assurer une médiation spécifique pour répondre aux besoins particuliers des publics dont celui en situation d'illettrisme.

Cependant, ces professionnels s'interrogent sur le périmètre de leur action :

- les bibliothèques, très sollicitées, ont-elles un rôle à jouer sur ce sujet ?
- doivent-elles aller au bout de l'accompagnement de ces publics sur des problématiques de travail social ?

La réflexion invite à la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs : travailleurs sociaux, structures publiques capables de procurer à la fois une aide technique et du conseil, mais aussi tout acteur expert d'une thématique.

Ainsi, le Centre ressources illettrisme (CRI) de Normandie est très sollicité par des réseaux de bibliothèques / médiathèques pour mettre en place une collaboration de travail, et leur permettre d'accompagner / orienter le public en situation d'illettrisme.

Les bibliothèques ont un rôle d'inclusion numérique, parce qu'avant tout, elles s'occupent d'inclusion sociale. A savoir qu'une bonne part du rôle des bibliothèques consiste à inventer et à mettre en œuvre une forme d'inclusion numérique par les usages culturels.

Lien utile :

[Stratégie nationale pour un numérique inclusif](#)

Références bibliographiques sur le sujet :

[L'illectronisme ne disparaîtra pas d'un coup de tablette magique !
Rapport d'information du Sénat \(septembre 2020\)](#)

[Les bibliothèques au service de l'inclusion numérique
Malik Diallo, BBF - Bulletin des bibliothèques de France
n°2 \(2020\)](#)

[Numérique et inclusion en bibliothèque : jusqu'où aller ?
\(journée d'étude de l'Association des directrices et directeurs
des bibliothèques municipales et groupements
intercommunaux des villes de France \(ADBGV\),
Grenoble, 9 octobre 2018\) Marie Cinotti, Florent Gonsalès,
Thierry Léonard, BBF - Bulletin des bibliothèques de France,
n°16 \(2018\)](#)



Parce qu'elle peut susciter l'envie de réapprendre à lire et à écrire à des personnes qui ont un jour mal appris puis désappris, parce qu'elle peut faciliter l'entrée des jeunes dans la vie adulte, l'action culturelle contribue pleinement à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. La présence de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) comme acteur privilégié dans le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Normandie (PRPLI) en est la démonstration.

*Aïcha Talbi
(Carif-Oref de Normandie)*

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLI) s'inscrit dans la volonté de mettre en œuvre une stratégie cohérente de la lutte contre l'illettrisme en Normandie. Il s'articule avec les politiques territoriales en s'appuyant en premier lieu sur les actions et dispositifs existants concernant le développement économique, la cohésion sociale, la politique de la ville, la lutte contre les exclusions, la formation tout au long de la vie...

Ce plan apporte une visibilité sur les actions prioritaires à mener, affirmant le caractère transversal de la lutte contre l'illettrisme.

[Le PRPLI sur le site du Carif-Oref de Normandie](#)



Contact :

Aïcha Talbi
Chargée de projets illettrisme
Pôle Analyse et aide à la décision
tél. 02 32 18 49 30

atalbi@cariforefnormandie.fr